



Biosane®

Désinfectant de l'eau de boisson animale



Quelle que soit la ressource en eau d'un élevage (captage privé, réseau public), celle-ci peut se charger en différents éléments indésirables. De nombreux dépôts minéraux (tartre, fer) et organiques (résidus médicamenteux, matières organiques) peuvent s'accumuler dans les canalisations pendant la période d'élevage. Ces dépôts peuvent héberger et favoriser la prolifération de micro-organismes sous forme de biofilms difficiles à éliminer, à l'origine de pollutions bactériologiques de l'eau.

Caractéristiques

- Formulation à base de peroxyde d'hydrogène stabilisé et d'un acide minéral de qualité alimentaire, qui constitue une alternative réglementaire performante au traitement par chloration ou peroxyde d'hydrogène seul.
- Une action acidifiante qui permet l'élimination du tartre.
- Une efficacité biocide due à la production de formes activées de l'oxygène en milieu acide qui détruisent les composants cellulaires essentiels des micro-organismes.

Composition

Concentré soluble contenant :

- Substance biocide : Peroxyde d'hydrogène (NF EN 902)
CAS n° 7722-84-1 : 229 g/l
- Acide orthophosphorique (NF EN 974)
CAS n° 7664-38-2 : 310 g/l

Efficacité

Biosane® est bactéricide à la concentration de 1 % (1:100) (Test selon la norme NF EN 1276 en présence d'eau dure durant 60 min à 20°C).

- Canalisations en vide sanitaire : détartrant à 1 % (1:100).

Propriétés physico-chimiques

- Aspect visuel : liquide de incolore à jaune pâle
- Odeur : légère d'acide phosphorique.
- Solubilité à 20 °C : soluble en toutes proportions dans l'eau.
- Stabilité à 20 °C : 18 mois
- Densité à 20 °C : 1,15
- pH : pH du produit pur : 0,3
pH à 1 % dans l'eau : 1,7

Mode d'emploi

Pendant la période de production*

Traitement en continu :

Pour une application de désinfection et d'acidification de l'eau de consommation (temps de contact 60 min)

- De 0,005 % à 0,01 % soit 50 à 100 mL pour 1000 L d'eau (dosage possible jusqu'à 250 mL pour 1000 L d'eau).

Recommandations :

- Pour acidifier, adapter la dose de **Biosane®** selon le pH désiré, sur la base du pH initial et de la dureté de l'eau (contrôle bout de ligne).

Au vide sanitaire, hors de la présence des animaux*

Application pour le détartrage des canalisations :

- Vidanger le circuit d'eau. Remplir le réservoir avec un volume d'eau suffisant pour tout le système d'abreuvement.
- Préparer la solution **Biosane®** à 1 % soit 1 L pour 100 L d'eau et s'assurer de sa répartition dans l'ensemble des canalisations.
- Laisser agir 1 heure puis vidanger et éliminer la solution résiduelle en rinçant à l'eau claire deux fois.

* En cas d'utilisation d'une pompe doseuse, vérifier si celle-ci résiste aux solutions acides et au peroxyde.

Biosane®

Réglementaire

- Biocide TP5. N° d'inventaire biocide : 31957
- Constituant autorisé pour le traitement de l'eau de boisson destinée à la consommation animale

Présentations

Carton de 4 bidons de 5 kg
 Bidon de 20 kg
 Fût de 60 kg
 Fût de 200 kg



Conditions de stockage et utilisation

- Se conserve 3 ans dans son emballage d'origine fermé et stocké à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
- Usage réservé aux professionnels.
- Utiliser les biocides avec précaution. Consulter l'étiquette et la fiche de sécurité avant toute utilisation.
- Stopper l'incorporation de Biosane® et vérifier l'absence de peroxyde dans l'eau avant traitement ou vaccination par eau de boisson.
- Ne pas utiliser pur.
- Ne pas utiliser sur des matériaux oxydables.

Biosane®